

jeudi 09 Juin 2022 - n°348

Événement - Congrès de Villes de France : Découvrez le programme

Agenda - Notez bien !

Habitat - La dynamique des villes moyennes se confirme dans les premiers résultats du 3ème baromètre de l'immobilier

Environnement - Participer à l'enquête de Plante et Cité sur les réseaux enterrés

Attractivité - A Laon, une campagne d'attractivité récompensée

Aménagement du territoire - Les effectifs de l'administration territoriale de l'État

Santé - Face à la crise des urgences hospitalières, le Gouvernement annonce de premières mesures

Institutions - Publicité et entrée en vigueur des actes : la réforme approche

Europe - L'accord de partenariat signé par Bruxelles pour la politique de cohésion

Culture - La Cour des comptes se penche sur l'engagement du ministère de la Culture pour le spectacle vivant

Social - Villes de France, partenaire de la journée nationale citoyenneté et fraternité le 15 octobre 2022

EVÉNEMENT



Congrès de Villes de France : Découvrez le programme

Le Congrès annuel de *Villes de France* se déroulera lundi 11 et mardi 12 juillet 2022 à Fontainebleau (77) : « 5 ans pour réussir dans les Villes de France ».

[Découvrez le programme](#)

[Pour vous inscrire](#)

Vous pourrez également préparer votre venue à Fontainebleau (déplacement + hébergement) grâce au [site internet dédié](#).

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE

Congrès de *Villes de France*

Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022 , Fontainebleau

Nous vous invitons à réserver le plus rapidement possible vos chambres d'hôtels.

[Accéder au site dédié](#)

[Pour vous inscrire](#)

[Télécharger le programme](#)

Mardi 21 juin 2022 (9h30-12h45)

Groupe de travail numérique de *Villes de France*

Paris

[Télécharger le programme](#)

Lundi 11 juillet, (9h15-10h30)

Conférence Paroles d'élus et *Villes de France* « *Villes moyennes durables et intelligentes : l'innovation numérique au service de la transition écologique* »

Mairie de Fontainebleau

HABITAT



La dynamique des villes moyennes se confirme dans les premiers résultats du 3ème baromètre de l'immobilier

Le Conseil national du notariat (CSN) et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont présenté les premiers résultats du 3ème baromètre de l'immobilier des villes moyennes – Notaires de France / Action cœur de ville. Si les résultats complets pour l'année 2021 seront dévoilés le 21 juin, les premiers éléments confirment l'attractivité immobilière des villes moyennes bénéficiaires du programme ACV.

Entre 2018 et 2021, le baromètre relève une augmentation de 17% des ventes dans les villes ACV et de 20% dans leurs agglomérations avec une reprise post-Covid particulièrement vigoureuse. Des chiffres supérieurs à la moyenne nationale.

Dans une grande majorité des villes, cette augmentation du volumes de vente se couple à une progression du prix de l'immobilier. Toutefois, le prix médian au m2 reste toujours bien inférieur à celui des métropoles, permettant aux ménages d'accéder à des biens de qualité, de superficie plus importante et à des prix plus accessibles. Directeur du programme ACV, le préfet Rollon Mouchel-Blaisot affirme que « ces résultats traduisent les premiers impacts du programme ACV qui vise à soutenir le développement durable des villes moyennes exerçant un rôle irremplaçable de centralité. Il y a incontestablement une nouvelle attractivité résidentielle et économiques de ces villes ».

[Pour découvrir les premiers résultats](#)

ENVIRONNEMENT



Participer à l'enquête de Plante et Cité sur les réseaux enterrés

Une enquête nationale ouverte en mars 2022 par l'association « Plante et Cité », et diffusée en particulier dans le réseau des *Villes de France*, a d'ores et déjà permis de recueillir 100 réponses. Pour avoir une meilleure connaissance des situations de cohabitation problématique et des solutions expérimentées, Plante et Cité a néanmoins encore besoin de plus de retours d'expériences. Cette

enquête s'inscrit dans le cadre d'une étude "Réseaux racinaires et réseaux enterrés, quelle cohabitation possible en ville ?". Elle bénéficie du soutien de VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Il est toujours possible de répondre au premier volet de l'enquête pour nous indiquer vos besoins en connaissances sur ce sujet en cliquant [ici](#).

ATTRACTIVITÉ



A Laon, une campagne d'attractivité récompensée

Cette semaine, L'Observatoire national de l'innovation publique, s'est rendu à Laon pour remettre un prix Territoria Or récompensant la campagne d'attractivité « Venez vivre à Laon ». Souhaitant redynamiser son territoire et attirer de nouvelles populations, la municipalité et son maire Eric Delhaye ont initié en 2021 cette campagne sur internet, les réseaux sociaux et l'affichage public en s'appuyant sur les envies des personnes souhaitant quitter les métropoles. Avec

un véritable succès puisqu'un million de personnes ont été touchées.

Autre action de la campagne d'attractivité, une dizaine de familles, inscrites sur le site, ont été invitées à venir visiter la ville le temps d'un week-end, tout cela pris en charge par la ville (présentation des services, opportunités professionnelles, visite touristique et culturelle). Puis les candidats au déménagement seront accompagnés dans leur démarche. Si à l'heure actuelle, aucun chiffre de nouveaux arrivants n'est avancé par la ville, l'élan de notoriété et médiatique a véritablement permis d'identifier et de promouvoir Laon.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les effectifs de l'administration territoriale de l'État

La quatrième chambre de la Cour des Comptes vient de se pencher dans un rapport récent sur la présence de l'Etat territorial et sur dix années de réformes. Les services de l'État territorial sont en effet à un tournant de leur histoire. La réforme de l'administration territoriale de 2010 s'est suivie de dix années de réductions ininterrompues d'effectifs, avec la perte de 11 000 ETPT, soit 14% de l'effectif initial. « L'année 2022 marque la fin de cette trajectoire, avec une

stabilisation des emplois. Le ministère de l'intérieur doit désormais allouer de manière plus fine ses effectifs entre les préfectures, en fonction du niveau d'activité ».

« Dans les préfectures, les suppressions de poste n'ont pas été réalistes ». Certains services des préfectures ne fonctionnent désormais qu'au moyen de contrats courts, source de précarisation et de désorganisation des services.

Ces suppressions de postes en préfecture auraient justifié une réflexion sur la répartition de l'effort en fonction de la réalité des besoins de chaque région.

Dans les directions départementales interministérielles, les ministères, notamment l'écologie et les ministères sociaux, ont principalement fait porter les suppressions de postes sur leurs services départementaux, au bénéfice des directions régionales qui ont été relativement épargnées.

La fin des suppressions de poste pose la question de l'attractivité de certaines fonctions ou territoires : l'enjeu est désormais d'éviter que les postes préservés ne restent vacants faute de candidats.

[Télécharger le rapport](#)

SANTÉ



Face à la crise des urgences hospitalières, le Gouvernement annonce de premières mesures

Lors du Congrès "Urgences", réunissant les professionnels de la médecine d'urgence, mercredi 8 juin, Brigitte Bourguignon, ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé de premières mesures pour répondre aux difficultés rencontrées dans les urgences hospitalières, en particulier à l'approche de la période estivale. Fin mai, ce sont 120 services d'urgences qui ont limité leur

activité, notamment dans les villes moyennes.

Alors que le président de la République a déjà annoncé le lancement d'une mission flash sur ce sujet, piloté par François Braun, président de Samu – Urgences de France, qui doit rendre ses conclusions à la fin du mois, la ministre souhaite « aller encore plus vite » face à la crise et a détaillé plusieurs initiatives :

- Réactivation du doublement de la rémunération des heures supplémentaires du personnel non médical et du temps de travail additionnel des médecins durant la période estivale ;
- Mise en place d'un dispositif « *exceptionnel* » à destination des élèves infirmiers et aides-soignants achevant leur formation initiale en juin et juillet pour qu'ils puissent commencer à exercer avant la remise officielle de leur diplôme ;
- Permettre aux soignants retraités « *volontaires* » de reprendre une activité cet été tout en cumulant avec leur pension de retraite ;
- Remobilisation des dispositifs territoriaux de gestion de crise par les ARS afin de coordonner l'ensemble des établissements de santé (hôpitaux publics, cliniques privées, professionnels libéraux). L'objectif est de « *créer du lien, de la transparence et de la mobilisation solidaire* ».

INSTITUTIONS



Publicité et entrée en vigueur des actes : la réforme approche

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application, apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les

collectivités territoriales et leurs groupements.

Les dispositions de ces deux textes, qui entrent en vigueur au 1er juillet 2022 (à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023), modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux.

Afin d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la mise en œuvre de l'ordonnance précitée, différents outils pédagogiques - qui comprennent notamment des fiches thématiques et des tableaux comparatifs - ont été élaborés, en lien étroit avec les associations d'élus, pour permettre aux collectivités locales de se familiariser avec la réforme dans la perspective de son entrée en vigueur, le 1er juillet 2022.

[Accéder aux fiches pratiques](#)

EUROPE



L'accord de partenariat signé par Bruxelles pour la politique de cohésion

Pour la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion, l'accord de partenariat de la France a été signé par la Commission européenne début juin. 18,4 milliards d'euros seront répartis entre l'État et les régions qui devront chacune mettre en place des programmes opérationnels (P.O.) afin que les acteurs des territoires et notamment les villes et intercommunalités puissent bénéficier des fonds européens. Les 5 objectifs stratégiques sont une Europe plus intelligente, une Europe plus verte et à faible émission de carbone, une Europe plus connectée, une Europe plus sociale, une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales. Outre les enjeux de transition énergétique, les collectivités sont particulièrement concernées par le cinquième objectif stratégique qui vise à accompagner le développement des territoires notamment en termes de santé, d'éducation, d'emploi et de qualité de vie. L'accord indique que « *les villes petites et moyennes constituent des pôles économique, culturel et social à l'échelle de leur bassin de vie urbain ou rural, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale qui nuisent à la qualité de vie de leurs habitants* ». L'objectif spécifique pour le Fonds de Transition Juste est de permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie neutre pour le climat. Sont éligibles à ce fonds de Transition Juste les 6 régions suivantes : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[Accéder au document](#)

CULTURE

LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE AU SPECTACLE VIVANT

La Cour des comptes se penche sur l'engagement du ministère de la Culture pour le spectacle vivant

La Cour des comptes vient de publier son rapport public thématique le 30 mai 2022 sur le soutien au spectacle vivant par le ministère de la culture. Depuis sa création, le ministère poursuit une politique de soutien au spectacle vivant, visant à favoriser la création artistique, à donner, sur l'ensemble du territoire, un large accès au théâtre, à la musique, à la danse, aux arts du cirque et de la rue, ainsi qu'à développer et diversifier les publics. L'action du ministère se caractérise par une grande variété de modes d'intervention, sans équivalent à l'étranger. La politique mise en œuvre s'appuie sur de grands opérateurs nationaux, ainsi que sur un ensemble de lieux labélisés et de réseaux : en 2019, 10 labels répartis entre chacune des disciplines rassemblaient ainsi plus de 300 structures sur l'ensemble du territoire. À ces labels s'ajoutent de nombreuses aides, bénéficiant à plus d'un millier de compagnies, près de 200 résidences et 150 festivals. L'enquête publiée ce jour par la Cour des comptes porte sur les évolutions structurelles de la politique mise en œuvre par le ministère de la Culture jusqu'à 2020. La Cour des comptes constate que, même si sa contribution au financement du secteur est désormais minoritaire, le ministère y joue toujours un rôle clé, mais dans des conditions qui appellent des évolutions en termes d'organisation de son action. Elle observe, en outre, que, pour être aujourd'hui très abondante, l'offre des spectacles - que sa politique de soutien concourt à développer - peine à atteindre ses objectifs de démocratisation et de diffusion.

Pour en savoir plus, lire [la synthèse du rapport](#)



CITOYENNETÉ & FRATERNITÉ journée nationale

Villes de France, partenaire de la journée nationale citoyenneté et fraternité le 15 octobre 2022

Afin de répondre à un besoin de vivre-ensemble, l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) organise la journée nationale citoyenneté et fraternité (JNCF) le 15 octobre 2022 en partenariat avec de nombreuses associations dont *Villes de France*.

Cette journée sera l'occasion pour les villes participantes d'initier de nombreuses démarches pour permettre aux habitants de se retrouver. Si l'organisation d'une journée citoyenne pour améliorer le cadre de vie est une action emblématique de cet événement, d'autres initiatives plus modestes peuvent participer à mobiliser les habitants (expositions, boîtes à idées,...).

Dans une publication, l'Odas propose plusieurs pistes de réflexion à destination des villes volontaires, que ce soit pour favoriser l'engagement citoyen mais aussi développer le lien social.tion